

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 mars 2015

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2015-3-8-1

**Service consulté**

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES  
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE  
SUBVENTIONS POUR LES SORTIES  
SCOLAIRES AVEC NUITEES**

Résumé : Le présent rapport vous propose le versement, aux organisateurs de sorties scolaires avec nuitées, de subventions d'un montant total de 274 825 € pour 141 dossiers, conformément au tableau joint en annexe.

Par délibération du 12 septembre 2014, la Commission Permanente a adopté les modalités d'intervention du Conseil Général en faveur des sorties scolaires avec nuitées en 2015.

Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Une subvention de 13 €/élève/nuitée est ainsi accordée lorsque le séjour se déroule dans un centre mettant à disposition du personnel encadrant spécialisé (c'est la grande majorité des cas), pendant la période allant de janvier à juin 2015.

Par délibération du 19 février 2015, le Conseil Général a inscrit, dans son budget primitif, 400 000 € en autorisation d'engagement et 350 000 € en crédit de paiement pour cette action. La Commission Permanente a reçu délégation pour l'attribution des subventions.

Le présent rapport vous propose le versement, aux organisateurs de sorties, d'un montant total de 274 825 €, conformément au tableau joint en annexe. La dépense sera prélevée sur le programme E855, chapitre 65, fonction 21 ou 221, nature 6574 ou 65737, code programme 26271 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER